

Trophées Départementaux Jeunes

Règlement Saison 2023-2024

1) Généralités :

1.1 Les Trophées Départementaux Jeunes (TDJ) sont des compétitions fédérales départementales officielles, autorisée et homologuée par la Ligue PACA de Badminton, organisées par le Comité de Badminton des Alpes Maritimes (ci-après désignée par "BAD'06") pour les catégories d'âge Poussin à Cadet.

1.2 La gestion et le suivi des TDJ sont délégués à la Commission Compétition Départementale (CCD).

1.3 La CCD est responsable devant le Conseil d'Administration (CA) du BAD'06 qui statue.

1.4 Les objectifs des TDJ sont de permettre aux jeunes joueurs d'accéder à une première expérience de compétition, la catégorie visée est un public de masse.

1.5 Pour tous cas non prévu par le présent règlement de la compétition, les Règlements de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) pour les compétitions officielles prévalent.

1.6 Pour tous les autres cas non prévus par le présent règlement et par les Règlements de la FFBaD, la CCD pourra prendre les dispositions les plus appropriées dans l'intérêt de la compétition.

2) Calendrier des TDJ :

2.1 Il y a un ensemble de 12 TDJ répartis de la façon suivante :

- 5 TDJ pour les catégories Poussin et Benjamin.
- 4 TDJ pour la catégorie Minime.
- 3 TDJ pour la catégorie Cadet.

2.2 Pour chaque catégorie d'âge, il est prévu **une alternance des disciplines comme suit :**

- Simple et Double.
- Simple et Mixte.

3) Modalités d'inscription et de qualification :

3.1 Dans ce qui suit, "J" représente le jour de l'étape. Le rétro-planning prévisionnel d'un TDJ est le suivant :

- J-9 : Date limite des inscriptions par les clubs et date de prise en compte du CPPH.
- J-4 : Envoi aux clubs des convocations.

Ce retro-planning est adapté pour certaines étapes à cause des vacances scolaires.

- 3.2 Seuls sont admis à participer à un TDJ les joueurs licenciés, le jour de la date limite d'inscription, au sein de clubs de la Ligue et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroule le TDJ.
- 3.3 Les inscriptions sont réalisées dans le formulaire d'inscription en ligne sur MyFFBaD.fr si ce dernier est disponible, sinon les inscriptions se font sur Badiste.fr par les joueurs ou par les clubs.
- 3.4 Lorsqu'un mineur participe à un TDJ, les responsables légaux du mineur ainsi que le mineur participant s'engagent à respecter le Règlement Complémentaire des Compétitions (RCdC) de BAD'06 en vigueur, notamment sur l'application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs.
- 3.5 Le montant de l'inscription est fixé, par BAD'06, à 15 €. [L'inscription à un TDJ implique la participation aux 2 disciplines proposées sur ce TDJ.](#)
- 3.6 Aucune inscription n'est retenue pour les clubs qui ne sont pas en règle du solde de tout compte avec BAD'06 à la date limite d'inscription.
- 3.7 Les droits d'inscription sont facturés par BAD'06 et doivent être versés par les clubs après chaque TDJ et au vu des tableaux définitifs.
- 3.8 Les Mini-Bads doivent s'inscrire dans la catégorie Poussin librement. Les simples surclassements sont possibles sans contraintes. Le surclassement impose les mêmes contraintes aux joueurs surclassés que ceux de la catégorie où ils se surclassent.
- 3.9 Les doubles surclassements sont possibles sur demande. Les différents cas seront étudiés par les entraîneurs. Un délai d'une semaine au moins avant la fin des inscriptions est demandé afin de pouvoir étudier la demande dans un délai raisonnable. Une réponse sera donnée avant la fin des inscriptions. Une liste valable sur la saison pourra être éditée par la commission.

4) Tableaux :

- 4.1 [Les joueurs inscrits participent à toutes les disciplines du TDJ](#) selon leur CPPH conformément à la date de prise en compte du CPPH de [l'article 3.1](#) dans les différents Top de chaque catégorie d'âges.
- 4.2 En double (ou en mixte), si la paire n'est pas constituée (partenaire différent ou sans partenaire pour l'un des deux) une vérification auprès des joueurs est faite pour constituer la paire. Dans tous les autres cas le joueur se voit attribuer un partenaire parmi les joueurs sans partenaires dans la mesure du possible. Ces paires sont constituées en mettant ensemble par CPPH croissant les 2 joueurs ayant le moins de point (et en cas d'égalité appartenant au club le plus éloigné).
- 4.3 Dans chacun des Top de toutes les disciplines et de toutes les catégories d'âge, il y a une place réservée pour ceux ayant remportés le Top inférieur lors du TDJ précédent. Si le joueur/paire ne s'inscrit pas au TDJ suivant, sa place est donnée au CPPH, il perd sa place réservée et il est pris en compte dans les tableaux en fonction de son CPPH.
- 4.4 Les têtes de séries et têtes de poules sont positionnées selon le Top Fédéral (Poona) conformément à la date de prise en compte du CPPH de [l'article 3.1](#).
- 4.5 [La CCD désigne le JA réalisant les tableaux, ce JA peut être différent de celui qui officie.](#)
- 4.6 [Tous les Top sont des Top à 6 joueurs max, chaque Top peut être composé soit de deux poules de 3 + Sortie de poule en demi et consolante, soit d'une poule unique de 4 ou 5. Sur une journée de TDJ le nombre maximum de match par joueur est de 8 et le minimum de 6.](#)

4.7 L'échéancier de chaque TDJ doit respecter au mieux l'exemple fournis en annexe.

4.8 En cas de forte affluence (au-delà d'une 60^{ème} de joueurs), la CCD se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrit dans les tableaux, pour cela, une liste d'attente (LA) pour les garçons est créée en la remplissant dans cet ordre :

- Les joueurs qui se sont surclassés. (Ordonnés par CPPH croissant)
- Les joueurs inscrit dans leur catégorie d'âge. (Ordonnés par CPPH décroissant)

Les joueurs ayant été ajouté en derniers dans la LA sont les premiers à être repêchés.

4.9 Les règles à appliquer en cas de forte affluence sont les suivantes :

- Pour les catégories Poussin et Benjamin :
 - o Tous les Poussins sont retenus (si inscription dans les délais). En cas de forte affluence, les Poussins surclassés sont pris en compte dans leur catégorie d'âge.
 - o Toutes les benjamines sont retenues (si inscription dans les délais). Les benjamines peuvent être mise en LA uniquement s'il y a trop de Poussin inscrits (priorité aux Poussins => possibilité d'avoir un TDJ avec exclusivement des Poussins. Tous les benjamins et benjamines sont alors en LA). Dans ce cas une LA sera constituée pour les benjamines comme décrit dans [l'article 4.8](#) pour les garçons.
 - o Les benjamins sont retenus selon la LA définie à [l'article 4.8](#).
- Pour les catégories Minime et Cadet :
 - o Toutes les filles sont retenues (si inscription dans les délais).
 - o Les garçons sont retenus selon la LA définie à [l'article 4.8](#).
- Un quota de deux joueurs prioritaires par tableaux et par catégorie est accordé au club organisateur selon les cas de figures suivants :
 - o Un ou deux garçons inscrits par le club d'accueil dans un tableau dans une catégorie, ils sont sélectionnés s'ils se sont inscrits avant la date limite d'inscription. Pour le double, on privilégie une paire complète vs deux paires faites avec d'autres clubs.
 - o Plus de deux garçons inscrits par le club d'accueil dans un tableau dans une catégorie, alors sont sélectionnés les deux garçons inscrits en premier avant la date limite d'inscription. Pour le double, on privilégie une paire complète du club vs deux paires faites avec d'autres clubs.
 - o Tout joueur du club d'accueil inscrit après la date limite d'inscription est mis en LA.

4.10 Dans le cas d'un TDJ de Simple et de Mixte, on déroge à [l'article 4.9](#) pour les catégories d'âges Benjamin, Minime et Cadet en appliquant à la place les critères suivants :

- Les paires ayant le CPPH le plus faible sont retenues à partir des paires constituées selon [l'article 4.2](#) ainsi que celles constituées à l'inscription des joueurs.
- Les joueurs retenus en Mixte sont aussi retenus sur le tableau de Simple.
- En cas de forte affluence, [l'article 4.8](#) s'applique sur les paires de Mixte au lieu des garçons. Dans ce cas les meilleures paires sont mis en LA pour le Mixte et pour le Simple.
- En cas de faible affluence des filles, les garçons peuvent être pris uniquement sur le Simple.

4.11 S'il n'y a pas assez de paires en Double dans la catégorie Poussin (moins de 3 paires), les paires inscrites en Poussin sont automatiquement surclassées dans la catégorie Benjamin.

5) Organisation d'un TDJ :

5.1 Chaque TDJ a lieu sur une journée, le samedi ou le dimanche, les matchs débutent le matin à partir de 9h00 et peuvent se dérouler toute la journée jusqu'à 19h30 (dernier match lancé).

5.2 Les joueurs peuvent jouer leurs matchs avec un maillot floqué à leur prénom et/ou leur nom. **Ils doivent jouer leurs matchs en short (garçons et filles) ou jupe (filles) ou robe (filles).**

5.3 Les joueurs sont autorisés à recevoir des conseils (tactiques et de jeu) pendant leurs matchs entre les points et aux arrêts de jeu à 11 et 21.

6) Arbitrage :

6.1 Les Juge-Arbitres (JA) officiants sur les TDJ sont désignés par la Commission de Ligue des Officiels Techniques.

6.2 Les éventuels Arbitres ou Juges de Ligne sont désignés respectivement par la CCD ou par l'organisateur, sous le contrôle du JA principal.

6.3 Les matchs sont en auto-arbitrage, mais l'arbitrage peut également être réalisé par de jeunes arbitres licenciés FFBaD et/ou par de jeunes officiels licencié UNSS.

6.4 Sur les tableaux Poussins, une tierce personne (de préférence sans lien de parenté aux joueurs) peut venir aider les joueurs à comptabiliser leurs points, ainsi qu'à se positionner sur leur demi-terrain respectif.

6.5 Les jeunes qui n'ont pas pu s'inscrire dans les temps ou qui sont en LA ou qui ont fini leur tableau, peuvent demander au club organisateur un scoreur pour scorer les matchs en cours.

7) Volants :

7.1 Le volant officiel est désigné dans Poona et il est utilisé par les joueurs en cas de désaccord entre eux.

7.2 Les volants ne sont pas fournis, sont à la charge des joueurs et doivent être classés au minimum en catégorie standard (Voir le site fédéral ci-dessous).

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>

8) Respect de la discipline :

8.1 Les TDJ se déroulent dans le respect des règlements disciplinaires fédéraux.

8.2 Les clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant un TDJ pour lequel ils souhaitent porter réclamation, comme décrit dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFBaD.